



Canonisation de Marie de l'Incarnation Guyart 3 Avril 2014

Ce matin, 3 avril 2014, le Saint Père François a signé le décret déclarant Marie de l'Incarnation sainte.

Marie de l'Incarnation est canonisée en même temps que Mgr François de Montmorency-Laval, le premier évêque de Québec, de 1674 à 1685, et le Jésuite José de Anchieta, un des premiers missionnaires du Brésil, au 16^{ème} siècle. Ces trois nouveaux saints sont considérés comme les fondateurs de l'Eglise dans le Nouveau Monde.

Cette reconnaissance est une canonisation « équivalente ». Dans le cas d'une canonisation habituelle, le Pape introduit un culte pour l'Eglise universelle. Pour une canonisation dite équivalente, le Pape confirme un culte qui existe déjà. C'est pourquoi il n'y aura pas de cérémonie à Saint Pierre mais des célébrations d'action de grâce dans les Diocèses des nouveaux saints.

Ce modèle de canonisation n'est pas habituel, mais n'est pas rare non plus. Récemment Benoît XVI l'a utilisé pour la canonisation d'Hildegarde de Bingen ; François l'a utilisé pour la canonisation d'Angèle de Foligno et de Pierre Fabre.

C'est une grande joie pour les Diocèses de Tours et de Québec où elle a vécu et pour la Congrégation des Ursulines chez lesquelles elle est entrée en 1631 de voir la sainteté de Marie de l'Incarnation reconnue et proclamée dans l'Eglise Universelle . Ainsi, davantage de personnes, en la fréquentant et en la priant, partout dans le monde, pourront trouver dans sa vie et dans ses Ecrits une inspiration, une lumière, un soutien, un élan vers Dieu.

Nous ne manquerons pas, dans les semaines qui viennent, de revenir sur la vie, l'œuvre et la spiritualité de cette tourangelle considérée comme l'une des grandes mystiques de langue française.